

<b>PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille douze, le 1<sup>er</sup> octobre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, MANZETTI Odile, RODRIGO Sylvie et RONTEIX-JANISSON Guy

Absents excusés : REBEIX Pierre (procuration à CAILLAUD Jean) et DARBEAU Joël (procuration à GOUMY Pascal)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2012

Ordre du jour :

- 1 - Fonds d'Intervention Communal (FIC) du Conseil Général : Programmation 2013-2015
- 2 – Réfection réseau eaux usées rue de l'Ambène : demande de subventions (Conseil Général et Agence Loire Bretagne)
- 3 – Achat maison GARCIA : modification pour achat en direct
- 4 – Vente terrain au Département pour aménagement voirie sur RD 15 et 138
- 5 – Proposition d'achat terrain lotissement de la Boule
- 6 – Achat barnum
- 7 – Personnel communal :
  - création poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (pour avancement grade au 01/01/2013 d'un agent en poste)
  - suppression poste secrétaire de mairie suite à création poste attaché
- 8 – Renouvellement convention avec ADSEA pour 2012
- 9 – Divers

Pas d'observations concernant les comptes rendus de réunions de conseil municipal des 9 juillet et 6 aout 2012.

<b>1a – Fonds d'Intervention Communal (FIC) du Conseil Général : Programmation 2013-2015</b>
--

Délibération n°2012-43

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a adopté le nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera pour les années 2013 à 2015.

La commune d'Enval étant classée dans les communes entre 1001 et 2000 habitants, le taux de subvention est de 25 % avec un plafond de dépenses sur 3 ans de 480 000 €. Un plafond a été instauré pour les travaux de voirie communale en fonction du kilométrage de voirie : pour Enval, il est de 147 738 €. Une enveloppe sera mise en place pour les projets exceptionnels.

Suite à la réunion de travail du conseil municipal du 10 septembre 2012 au cours de laquelle l'ensemble des projets d'investissements ont été évoqués et ceux pour lesquels la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal.

Monsieur le Maire propose de retenir dans la programmation 2013-2015 les projets suivants rentrant dans le périmètre du FIC :

- Année 2013 : aménagement de la rue de l'Ambène et de la Place Marcel Morge
  - Années 2014 et 2015 : Réhabilitation de bâtiments existants (ex-presbytère et/ou ex-poste) situés rue des Ecoles pour usage communal et/ou associatif
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette programmation.

### **1b – Fonds d'Intervention Communal (FIC) : Aménagement Rue de l'Ambène et Place Marcel Morge en 2013**

#### Délibération n°2012-44

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la rue de l'Ambène a été approuvé en 2008 dans l'étude d'aménagement de bourg.

A la demande de la commune suite à des problèmes récurrents de ruptures de conduites, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Plaine de Riom a programmé pour 2013 la réfection du réseau avec reprise complète des branchements à condition que la commune prenne en charge les fouilles.

La commune, avec la participation du SIEG, a procédé à l'enfouissement des réseaux secs en 2011 pour programmer ensuite l'aménagement complet de la rue de l'Ambène (voiries et réseaux) et l'aménagement de la Place Marcel Morge.

Monsieur le Maire propose donc de réaliser en 2013 l'ensemble de l'aménagement communal.

La commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) au taux de 25 % pour une dépense subventionnable maximum de voirie de 147 738 € HT.

Elle peut également prétendre à une subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement.

Le bureau BGN, maître d'œuvre, a réalisé une estimation détaillée du projet.

Le montant total de l'aménagement est de 244 487,05 € HT, dont 173 206,10 € de dépenses de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de programmer les travaux en 2013,
- Dit que la consultation sera lancée dès que le dossier de demande de subvention d'assainissement sera déclaré complet
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2013,
- Approuve le plan de financement joint à la présente délibération,
- Sollicite du Conseil général une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC).

### **2 - Réfection réseau eaux usées rue de l'Ambène : demande de subventions (Conseil Général et Agence Loire Bretagne)**

#### Délibération n°2012-45

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Ambène et de la Place Marcel Morge programmé en 2013, il y a lieu de prévoir la réfection complète du réseau d'assainissement pour les raisons suivantes : le réseau unitaire datant des années 1930 est complètement vétuste.

Les travaux consistent à créer un réseau séparatif.

Ils rentrent dans le cadre de la politique communale engagée depuis plusieurs années pour la réfection des réseaux, essentiellement la mise

en réseau séparatif dans le vieux bourg.

Le coût estimatif est de 55 670 € HT.

La commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général de 25 % et une de l'Agence de l'Eau de 30 à 35 % mais le règlement stipule que la commune ait une étude de diagnostic de l'ensemble des réseaux et une programmation des travaux à réaliser par année.

La commune ayant déjà réalisé une étude de zonage d'assainissement, il propose de lancer une étude de diagnostic des réseaux pour programmer les travaux futurs à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la réalisation des travaux d'assainissement dans la rue de l'Ambène et la Place Marcel Morge en 2013
- sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau une subvention au titre des réseaux d'eaux usées
- s'engage à lancer une étude de diagnostic de l'ensemble des réseaux pour ensuite faire une programmation des travaux à réaliser par année
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2013 et la consultation des entreprises sera lancée après autorisation du Conseil Général.

### **3 – Achat maison GARCIA : modification pour achat en direct**

#### Délibération n°2012-46

Le conseil municipal a décidé en juillet 2011 d'acquérir au prix de 8 500 € l'immeuble GARCIA, cadastré AB n° 301, que la Direction des Finances Publiques est chargée de vendre. Il avait été convenu que l'achat serait confié à l'EPF-Smaf pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire propose d'acheter cet immeuble en direct pour simplifier la procédure car ce bâtiment, destiné à être démolit dans des délais courts pour créer un emplacement de stationnement, devrait être rapidement rétrocédé à la commune par l'EPF-Smaf et la commune dispose des crédits nécessaires au budget 2012. Il conviendra de rajouter les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

#### Observations :

Les travaux de démolitions seront complexes par rapport à l'immeuble mitoyen dont le propriétaire n'est pas vendeur. L'estimation faite en 2012 est de 40 000 €.

### **4 – Vente terrain au Département pour aménagement voirie sur route départementale 15 et 138**

#### Délibération n°2012-47

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général prévoit de réaliser en 2013 l'aménagement du carrefour sur les routes départementales 15 et 138 (vers le cimetière, au niveau du croisement entre la rue des Caves, la route de Châtel et la route de Volvic) pour améliorer la visibilité.

Pour ce faire, le Département doit procéder à l'acquisition de terrains dont un appartenant à la commune d'Enval.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 63, d'une emprise de 131 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, nécessaire aux travaux précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Observations : les autres propriétaires (Mrs DHERMENT, MAZAYE et MIGNARD) ont également accepté la vente amiable. Les travaux de récupération d'eaux pluviales sont également prévus.

## **5 – Vente terrains du Lotissement de la Boule**

### Délibération n°2012-48

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en vente les 5 terrains du lotissement de la Boule au prix convenu de 99 € le m<sup>2</sup>.

Des promesses de vente sont signées pour les 3 premiers qui étaient les moins pentus.

Il fait part d'une proposition de M. et Mme ANTONY qui seraient acquéreurs des 2 lots (A et B), d'une superficie totale de 1 741 m<sup>2</sup>, au prix total de 160 000 € (au lieu de 172 359 €) car compte tenu de la pente importante, il y aura un surcoût pour le terrassement et les fondations.

Monsieur le Maire propose de vendre à ces conditions les 2 lots car en effet, ces terrains ont été souvent visités depuis la mise en vente, soit en direct, soit avec les agences, et il ressort ce problème de pente qui hypothèque la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

## **6 – Achat chapiteau « barnum » d'occasion**

### Délibération n°2012-49

Monsieur BOURGADE a prêté son chapiteau à plusieurs associations envaloises à l'occasion de manifestations diverses.

N'en ayant plus l'utilité, il propose de le vendre pour un montant de 2 000€.

Monsieur le Maire propose que la commune l'achète car c'est un matériel très utile pour les associations et la commune doit avoir un rôle fédérateur pour la vie associative.

C'est une bonne occasion : armature et bâche de bonne qualité.

Mlle RODRIGO s'interroge sur le bien fondé de procéder à cet achat pour le compte des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix et 1 abstention (RODRIGO Sylvie), est d'accord pour l'achat du chapiteau au prix de 2 000 € à M. BOURGADE, Directeur de la Sté Hydro et Balnéo.

M. MELIS et Mme GERBE étant de la famille du vendeur n'ont pas participé au vote.

## **7 – Personnel communal**

### **1) Création poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

#### Délibération n°2012-50

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il informe que Madame ROUGIER Gisèle, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, employée communale depuis janvier 1982, remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il propose de lui faire bénéficier de cet avancement. Pour ce faire, un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe doit être créé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Observation : la suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sera proposée lorsqu'il ne sera plus pourvu (après le 01-01-2013).

### **2) Suppression poste secrétaire de mairie**

#### Délibération n°2012-51

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'attaché territorial a été créé le 1<sup>er</sup> février 2012 pour permettre à la secrétaire, Claudine LONGCHAMBON, de bénéficier au titre de la promotion interne du grade d'attaché.

A l'issue du stage de 6 mois, elle a été titularisée sur ce poste le 1<sup>er</sup> août 2012.

Il propose donc de supprimer au 1<sup>er</sup> octobre 2012 le poste de secrétaire qui a été remplacé par celui d'attaché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

### **3) Augmentation du temps de travail d'un agent technique pour service périscolaire**

#### Délibération n°2012-52

Mme GERBE informe le conseil municipal que compte-tenu du nombre important d'enfants qui fréquentent la cantine (environ 80 et beaucoup de moins de 6 ans) depuis la rentrée scolaire, le personnel d'encadrement du service périscolaire n'est plus suffisant.

Elle propose que Mme LAUDOUZE Irène, agent technique employé à mi-temps, vienne en renfort pendant le temps de midi. Son temps de travail sur l'année serait porté à 22 heures par semaine (au lieu de 17 h 30).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 17,5 h / 35 et de créer simultanément un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 22 h / 35. L'avis sera soumis au Comité Technique.

- est d'accord pour porter le temps de travail de Mme LAUDOUZE Irène à 22 heures par semaine, à partir du 8 octobre 2012.

**Information Ecole** : Suite à la demande d'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe faite en juin, l'Inspection Académique, après constat des effectifs, a créé à la rentrée scolaire un demi-poste supplémentaire de professeur des écoles. Cet enseignant partage son activité professionnelle entre les écoles de Moulet-Marcenat et Enval. 109 enfants sont scolarisés à ce jour.

## **8 – Renouvellement convention avec ADSEA pour 2012**

### Délibération n°2012-53

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) depuis 2009. La participation communale est de 1 € par habitant. Une convention a été signée entre le Conseil Général, l'ADSEA et la commune pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour renouveler la convention 2012 aux mêmes conditions financières.

## **9 – Divers**

### **➤ Commission travaux / Achat tractopelle d'occasion**

#### Délibération n°2012-54

Messieurs MELIS et GOUMY exposent au conseil municipal que le tractopelle datant de 1983 est devenu obsolète, voire dangereux.

Le montant des réparations nécessaires étant trop élevé pour ce matériel

vétuste, ils proposent donc d'acheter un nouveau tractopelle sans attendre le budget 2013 pour la raison suivante : il avait été prévu que la commune réalise en interne des travaux importants, notamment l'extension du cimetière, car elle a le personnel compétent mais il est indispensable d'avoir le matériel qui convient.

Sylvie GERBE, responsable des finances, informe que les crédits inscrits à dépenses imprévues en investissement permettent de dégager environ 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour procéder dès maintenant à l'achat d'un tractopelle d'occasion.

Observation : Le tractopelle actuel sera mis en vente pour un montant d'environ 5000 € à 7000€.

➤ **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** : La loi des Finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour sa répartition, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. D'après la répartition de droit commun retenue par « Riom Communauté », la part du prélèvement dû par l'EPCI est de 52 420 € et la part des communes membres de 116 838 €, la part pour la commune d'Enval est de 4 637 €. Ce montant pourrait être doublé en 2013.

➤ **Réforme territoriale** : Jean CAILLAUD informe que les élus au Conseil Général et au Conseil Régional seront maintenus. Pas de décision définitive prise pour les prochaines élections municipales.

➤ **Circulation – Sécurité** : Une campagne de contrôle RADAR a été faite, à la demande de la Société des Eaux de Volvic, au niveau de l'entrée de l'usine. Bilan positif : seul 6,3% des automobilistes roulent au-dessus de 50 Km/heure.

➤ **Rapport 2011 sur le prix et la qualité de l'eau potable** présenté par le Syndicat d'Eau de la Plaine de Riom : à disposition des conseillers en mairie.

➤ **Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**

Délibération n°2012-55

Monsieur le Maire rappelle qu'un Contrat Enfance Jeunesse est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le territoire de Riom Communauté. La CAF propose un nouvel avenant au contrat afin d'intégrer les nouvelles actions sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

➤ **Aménagement de la rue de l'Ambène : maîtrise d'œuvre**

Délibération n°2012-56

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau BGN le 27 juillet 2009 pour l'aménagement de la rue de l'Ambène.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 150 000 € HT et le taux de rémunération de 5,5%, soit une rémunération de 8 250 € HT auxquels s'ajoutent 540 € HT de mission topographique. Les travaux ont seulement débuté par l'enfouissement des réseaux secs et le projet d'aménagement a évolué en intégrant l'aménagement de la Place Marcel Morge.

Le coût prévisionnel, sur la base de l'avant-projet, est de 220 000 €.

Le montant de la rémunération doit donc être revu.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant au marché.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.  
Le nouveau forfait de rémunération sera donc de 12 640 € soit 5,5 % de 220 000 € = 12 100 € + 540 € de mission topographique.

➤ **Budget 2012 : Décision modificative n°1**

**Délibération n°2012-57**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 020 – Dépenses imprévues	- 53 000 €
Article 2111 – Achat terrains nus	+ 10 000 €
Article 21571 - Op.11 – Achat tractopelle	+ 40 000 €
Article 2188- Op. 11- Acquisitions diverses	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

➤ **Commission travaux** : Décision prise au cours de la réunion du 26 septembre d'engager des travaux budgétés en début d'année concernant

- l'extension du cimetière : devis à revoir incluant la viabilité qui sera réalisée en interne, commandes des travaux de maçonnerie, des cadettes béton et confection de portail
- abri pour la case à sel
- installation électrique dans le hangar de stockage
- réparation du portail de l'ancien cimetière
- remplacement du gazon synthétique du terrain de tennis
- mise en attente des installations des alarmes aux terrains de foot et tennis : à revoir avec les associations pour le fonctionnement

Observation : Guy RONTEIX demande que les trous les plus importants soient rebouchés dans le chemin de Bassignat.

➤ **Commission Habitat** : En 2012, Riom Communauté a lancé un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) d'aides à la rénovation de l'habitat. La nouvelle procédure des aides mises en place pour les propriétaires bailleurs ou occupants fonctionne bien. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal

➤ **Plan de Prévention du Risque Inondation** : L'organisme doit venir semaine prochaine pour un état des lieux complet. A la suite de cet état, un bilan numérisé sera remis à la mairie courant juin 2013.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.*